

**ARRETE RELATIF AUX LIEUX DE VOTE PHYSIQUES DANS LE CADRE DU SCRUTIN  
INSTITUE POUR L'ELECTION AUX CONSEILS DES GRADUATE SCHOOLS DE  
L'UNIVERSITE PARIS SACLAY ET AU CONSEIL DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE  
PREMIER CYCLE PARIS-SACLAY**

—

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.719-1 et suivants, L.953-2, R.712-1 à R.712-8 et D.719-1 à D.719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, adopté par le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay le 13 octobre 2020 ;
- Vu les règlements intérieurs des graduate schools adoptés par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay adopté par le conseil d'administration de l'Université le 6 juillet 2020 ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 5 novembre 2020 ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 novembre 2020 ;
- Vu la décision de la présidente de l'université en date du 18 novembre 2020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay et au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay
- Vu l'arrêté de la présidente de l'Université en date du 18 novembre 2020 portant modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'école universitaire de premier cycle Paris-Saclay, et aux conseils des graduate schools de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 7 janvier 2021

Considérant que dans le cadre d'un scrutin électronique, il incombe à l'Université de mettre à disposition des électeurs qui n'en disposeraient pas le matériel de vote nécessaire ;

Considérant que, conformément aux textes susvisés et notamment à l'arrêté en date du 18 novembre 2020, la présidente arrête la liste des lieux de vote physiques institués pour les scrutins visés en objet après consultation du comité électoral consultatif ;

ARRETE

Article unique : les lieux de vote physiques sont définis conformément au tableau ci-dessous :

Etablissements	Lieux retenus
Université Paris-Saclay	<b>IUT de Cachan</b> Bibliothèques de l'IUT
	<b>IUT d'Orsay</b> Salle n°E014, au rez-de-chaussée
	<b>IUT de Sceaux</b> Bibliothèque de l'IUT, niveau 2
	<b>UFR – Faculté de Droit, Économie et Gestion</b> Bureau 405, 4 <sup>ème</sup> étage du Bâtiment A
	<b>UFR – Faculté de Médecine</b> Salle Monod
	<b>UFR – Faculté de Pharmacie</b> Salle AH 120, située au bâtiment A
	<b>UFR – Faculté des STAPS</b> Mezzanine du bâtiment 335
	<b>UFR – Faculté des Sciences</b> Bâtiment 336 Bâtiment 625 Bâtiment 301
	<b>Polytech Paris-Saclay</b> Salles situées au bâtiment 620, Aile B, 1 <sup>er</sup> étage
	<b>Direction des Bibliothèques, de l'Information et de la Science Ouverte</b>  BU Orsay - bâtiment 407 rue du Doyen Poitou, Orsay  BU Sceaux - bâtiment G, 54 Boulevard Desgranges, Sceaux  BU Kremlin-Bicêtre - niveau 3, 63 rue Gabriel Péri, Le Kremlin-Bicêtre  BU Châtenay-Malabry, 5 rue Jean-Baptiste Clément, Châtenay-Malabry
	<b>BU Saint-Quentin</b>

<p><b>Université de Versailles Saint- Quentin-en-Yvelines</b></p>	<p>45 Boulevard Vauban, Guyancourt</p>
	<p><b>BU Versailles</b> Campus des Sciences 45 Avenue des États-Unis, Versailles</p>
	<p><b>BU Vélizy</b> Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ITSY). Bâtiment Saint Exupéry, 1<sup>er</sup> étage, 10-12 avenue de l'Europe, Vélizy</p>
	<p><b>BU Rambouillet</b> Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 19 Allée des Vignes, Rambouillet</p>
	<p><b>BU Mantes</b> Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 7 rue Jean Hoët, Mantes-la-Jolie</p>
<p><b>BU Boulogne</b> Hôpital Ambroise Paré – Rez-de-chaussée bas 9, avenue Charles de Gaulle, Boulogne</p>	
<p><b>Université d'Évry Val- d'Essonne</b></p>	<p><b>Bâtiment Maupertuis</b> - Pour les personnels : salle 01N10 - Pour les usagers : salle 01N11</p>
<p><b>École normale supérieure Paris-Saclay</b></p>	<p><b>Bâtiment Sud-Est</b> Salle 0B76</p>
<p><b>AgroParisTech</b></p>	<p><b>Site de Paris Claude-Bernard</b> Bureau face à la salle 43, 3<sup>ème</sup> étage, aile Arbalète</p>
	<p><b>Site de Paris Maine</b> Salle A302</p>
	<p><b>Site de Massy</b> Salle A104</p>
	<p><b>Site de Grignon</b> Bureau gestion de centre (local copieur), bâtiment Grand H</p>
<p><b>CentraleSupélec</b></p>	<p><b>Bibliothèque, au bâtiment Eiffel</b></p>
	<p><b>Site Saclay</b></p>

<b>CEA</b>	Salle 16, bâtiment 523
	<b>Site Fontenay-aux-Roses</b> Salle 412, bâtiment 56
	<b>Site Évry</b> Salle 0416, bâtiment G2
	<b>Site Bruyères-le-Châtel</b> Bâtiment dédié à la restauration collective
<b>ONERA</b>	<b>Site de Palaiseau</b> Salle précisée sur place par voie d'affichage
<b>IOGS</b>	<b>Médiathèque</b> 2 avenue Augustin Fresnel, Palaiseau
<b>INRIA</b>	<b>Bâtiment Alan Turing</b> Salle précisée sur place par voie d'affichage
<b>INRAE</b>	<b>Site Le Moulon</b> Kiosque 0320-GQE Bâtiment J, 1 <sup>er</sup> étage
	<b>Site Gif-sur-Yvette</b> Kiosque 1403-PS2 Bâtiment 630 – Salle 2.65
	<b>Site Évry</b> Kiosque 1279-EPGV Bureau S302
	<b>Site Ivry</b> Kiosque 1005-USGM RDC – Bureau n°8
	<b>Site Versailles</b> Kiosque 0247 – SDAR Bâtiment 8 – Salle 3
	<b>Site Grignon</b> Bibliothèque Bâtiment EGER
	<b>Site Rue Claude Bernard</b> Kiosque 1048- SAD APT 2 <sup>ème</sup> étage, Aile Claude Bernard, locaux du SAD
	<b>Site Massy</b> Kiosque 0782 – SAYFOO Salle A114

	<b>Site Jouy-en-Josas</b> Kiosque DRH Bâtiment ERIST
	<b>Site Antony</b> Kiosque DRH Bâtiment Condorcet
<b>IHES</b>	<b>IHES</b>

Fait à Saint-Aubin le 8 janvier 2021

La Présidente de l'Université

Pr Sylvie Retailleau

